

# PROXIMITE – ADAPTABILITE – RAPIDITE



Les CCAS de Pleurtuit et de La Richardais ont rapproché leurs deux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Cette entente intercommunale permet de mutualiser les moyens humains et matériels.

**CCAS de Pleurtuit**  
2, rue Constant Colmay  
35730 PLEURTUIT  
[saad-ccas@pleurtuit.com](mailto:saad-ccas@pleurtuit.com)  
02 19 00 15 65

**Ouvert du lundi au vendredi**  
**8h30 à 12h30 (sans rendez-vous)**  
**et de 14h à 17h (sur rendez-vous)**  
Agrément Pleurtuit n° R 100812P035Q822

**CCAS de La Richardais**  
Mairie - 1 place de la République  
35780 LA RICHARDAIS  
[ccas.etatcivil@ville-larichardais.fr](mailto:ccas.etatcivil@ville-larichardais.fr)  
02 99 88 50 90

**Accueil téléphonique**  
**mardi matin**  
**de 8h30 à 11h45**  
Agrément La Richardais n° R 201211P035Q705



SERVICE d'AIDE et  
d'ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE

**C.C.A.S. Pleurtuit**  
**C.C.A.S. La Richardais**

Entretien du logement



Aide au quotidien



Repas



Compagnie



Déplacement



Suivi administratif



Pour tous



**Pleurtuit**  
Au cœur de la Côte d'Émeraude

48h

## Une procédure en... 2 jours ouvrés

Vous nous contactez

Nous prenons rendez-vous

- au SAAD
- chez vous si votre état de santé le justifie.

Durant le rendez-vous

- nous évaluons vos besoins précisément.
- nous vous informons sur les aides financières possibles.

Un contrat est établi.

Après signature du contrat, nous vous établissons un planning d'intervention.

Une aide ménagère intervient chez vous

Le SAAD répond à vos besoins

365 jours par an  
de 8h à 20h

### Les aides financières

- APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)
- Caisses de retraite
- Mutuelle
- CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

**Réduction fiscale de 50%**

## Les garanties

Un service personnalisé et adapté à vos besoins.

Remplacement des intervenants en cas d'absence.

Pour une aide régulière ou passagère, avec une liberté d'engagement.

Une collaboration avec les professionnels intervenant à domicile (médecins, infirmiers, assistantes sociales...).

Un personnel de confiance, motivé, disponible, tenu au secret professionnel et sélectionné avec rigueur, dans une dynamique de formation continue.

Certifié NF Service «Service aux personnes à domicile».

### Le Service d'Aide à Domicile est là pour vous si...

votre état de santé ne vous permet pas d'assurer, de façon temporaire ou permanente, toutes les tâches du quotidien.

**Quels que soient votre âge ou vos revenus**

Le SAAD relève de l'agrément qualité.

Il consiste en une aide aux actes de la vie courante et de la vie sociale, à l'exception des actes de soins relevant d'actes médicaux.